Initiatives ministérielles

Comme je l'ai déjà dit, la question n'est pas d'évaluer la qualité de l'intervention fédérale. Le précédent intervenant a noté qu'il est parfois nécessaire, au national, qu'il y ait une politique, comme par exemple celle sur l'énergie nucléaire. Aucune province n'a une politique d'énergie nucléaire concrète, alors que l'industrie des forêts et l'industrie minière sont présentes dans de nombreuses provinces.

Donc, comme la question n'est pas d'évaluer la qualité de l'intervention fédérale, la question est de s'assurer que cette intervention du fédéral demeure dans le cadre de sa compétence et qu'elle respecte les ententes et politiques développées par les provinces.

À ce propos, le Québec n'a jamais signé la Stratégie nationale sur les forêts, ni l'Entente du groupe de travail de Whitehorse sur l'industrie minière. Le Québec veut que le fédéral reconnaisse la préséance des provinces en matière de richesses naturelles avant de signer un document qui consacrerait le fédéral comme le directeur national qu'il faut suivre pour pouvoir profiter des dollars du fédéral.

C'est pour cette raison que le Québec réclame un droit d'opting out, c'est-à-dire la possibilité des provinces de se retirer d'un programme fédéral avec pleine compensation financière.

Dans le contexte économique difficile que nous vivons, nous sommes en droit de réclamer que l'efficacité soit le mot d'ordre des politiciens et des législateurs. C'est pourtant possible.

Actuellement, au Comité permanent des ressources naturelles, tous les députés présents sont attentifs aux mémoires sur l'industrie minière déposés par les témoins des différents gouvernements provinciaux, ainsi que ceux de l'industrie. Et ceci, afin de déposer un rapport le plus précis possible sur les outils nécessaires pour promouvoir l'industrie minière et les emplois qui en découlent. Cet intérêt commun est à l'honneur des députés. Cette volonté d'efficacité aurait pu être présente dans l'élaboration du projet de loi C-48, comme dans tout autre projet de loi.

Pour conclure, j'aimerais parler de la position du ministre québécois des Ressources naturelles, présentée par M. Jacques Robitaille, lors de la rencontre annuelle du Conseil canadien des ministres des Forêts, les 4 et 5 octobre 1994 et je le cite:

En ce qui concerne le principal point de l'ordre du jour, la position du Québec est la suivante: Nous ne pouvons participer à l'élaboration, et encore moins entériner, un accord-cadre qui aurait pour objet d'identifier un rôle quelconque au gouvernement fédéral dans un champ de compétence exclusif des provinces.

Or, dans le secteur forestier, les deux lois constitutionnelles sont parfaitement claires, la gestion des ressources forestières relève de façon exclusive du pouvoir législatif des provinces. Dans ce contexte, il nous apparaît donc impensable de cautionner quelque intervention que ce soit du fédéral dans ce secteur.

Par ailleurs, en ce qui concerne le financement forestier, le Québec privilégie la formule d'entente bilatérale définissant les modes de financement de programmes basés sur les priorités des provinces, administrés et livrés par ces dernières.

Cette position est claire et elle devrait se retrouver dans l'esprit du projet de loi C-48. Vu l'absence de l'esprit de la

priorité des provinces dans le projet de loi C-48, nous voterons contre, monsieur le Président.

• (1700)

[Traduction]

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-48, qui porte sur les ressources naturelles. La question revêt une importance particulière pour ma circonscription, Kootenay-Est, dont de nombreux habitants travaillent directement dans l'industrie d'exploitation des ressources.

Je voudrais parler brièvement du secteur minier et de l'exploitation forestière. On trouve dans ma circonscription la plus importante mine en exploitation au Canada. En 1991, plus de 5 200 habitants de la Colombie—Britannique travaillaient directement dans l'industrie du charbon. Ces emplois représentent 12 500 emplois dans le secteur des services. En fait, plus de 15 000 travailleurs des secteurs des transports et des services vivent de l'industrie du charbon.

La ville où se trouve mon bureau de circonscription, Cranbrook, dépend directement de cette industrie, tout comme Elk Valley. La Chambre devrait également reconnaître le fait que le charbon compte pour 20 p. 100 du trafic ferroviaire au Canada. Le charbon est donc très important non seulement au Canada mais pour l'ensemble du secteur des ressources naturelles.

J'ai hésité à venir à Ottawa, à la Chambre des communes, parce qu'on a souvent l'impression que les ressources naturelles sont en quelque sorte une industrie en déclin, que les industries liées au secteur des ressources naturelles vont disparaître et que l'autoroute électronique va nous propulser dans l'avenir.

Je reconnais que nous devons nous intéresser à la technologie de pointe dans notre économie, mais que nous le voulions ou non, l'économie canadienne demeure très dépendante des ressources naturelles. En 1991, les producteurs de charbon de la Colombie-Britannique ont exporté 22 millions de tonnes de charbon métallurgique et 2,8 millions de tonnes de charbon thermique, d'une valeur totale de 1,6 milliard de dollars. C'est beaucoup d'argent. Si on y ajoute les ventes internationales de produits forestiers, qui se chiffrent à 22 milliards de dollars, on a une idée de l'importance des ressources naturelles.

Le problème, en particulier dans le cas de l'industrie minière, tient au fait que cette industrie paie tellement d'impôt aux divers niveaux de gouvernement que son existence même est menacée. Entre 1987 et 1991, l'ensemble des producteurs de charbon de la Colombie-Britannique ont réalisé des profits de seulement 8 millions de dollars mais ont payé 454 millions de dollars en impôt. Je le répète, car je crois que ces chiffres sont importants: sur une période de cinq ans, l'ensemble des producteurs de charbon de la Colombie-Britannique ont eu des revenus de seulement 8 millions de dollars, mais ont payé pendant la même période 454 millions de dollars en impôt. Pour chaque dollar de profit, ils ont dû payer 57 \$ d'impôt.